



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la **Salle des Bruants**, le

Mercredi 15 juillet 2020 à 20 H

Affiché le 8 juillet 2020

Le Maire,

Yan COURIO



ORDRE DU JOUR :

1. *Délibération fixant les indemnités de fonction des élus*
2. *Délégation de pouvoir au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales*
3. *Désignation d'un délégué pour représenter la commune au sein de la commission syndicale de la Grande Brière Mottière*
4. *Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Brière*
5. *Désignation de délégués au sein des instances d'Atlantic Eau*
6. *Désignation de délégués pour représenter la commune au sein du Sydela*
7. *Désignation de 2 délégués pour représenter la commune au sein de l'Office Intercommunal d'Animation Sportive*
8. *Désignation de 2 délégués pour représenter la commune au sein de l'Office de Tourisme*
9. *Désignation d'un correspondant Défense*
10. *Convention relative aux travaux de viabilisation de voie 26 rue de Besné*
11. *Maitrise d'œuvre construction Pôle élémentaire – Acceptation et agrément de sous-traitance*
12. *Informations :*
 - *Délégation adjoints et conseillers délégués*
 - *Composition des commissions municipales et consultatives*
 - *Représentation dans les instances intercommunales*
13. *Questions diverses*